



## Problème de fin de location

Par **marlou89**, le **27/02/2015** à **15:14**

bonjour, mon ancienne propriétaire a exigé que je lui verse 1 mois et demi de loyer alors que l'on avait signé mon état des lieux de sortie et effectué la remise des clés. Tout en sachant que cela est intervenu 1 mois et demi après le début de mon préavis de 3 mois, car elle devait relouer à quelqu'un d'autre et finalement cela ne s'est pas fait. Avait-elle le droit de me réclamer le restant de mon préavis sachant que je lui avais remis les clés et signé l'état des lieux de sortie.

Par **Lag0**, le **27/02/2015** à **15:25**

Bonjour,  
Le locataire est redevable du loyer et des charges jusqu'au terme de son préavis. Et ceci, même s'il quitte le logement avant (remise des clés et EDL). La seule chose qui le dispense de payer, c'est si le logement est reloué.